

**Arrêté du 10 juin 2024 portant inscription au titre de l'année 2024  
au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des directeurs des soins**

NOR :

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 6141-1 ;

Vu les articles L.522-32 à L.522-37 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2022-464 du 31 mars 2022 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Les directeurs des soins hors classe ci-après sont inscrits au titre de l'année 2024 au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des directeurs des soins comme suit :

BACLE	Marie-Lise
BOURGEOIS	Eliane
BOUSSARD	Jean-Marc
BRUGEAT	Thierry
DELACOURT	Geneviève
DEVAUD	Maria
DIVERCHY	Marie-Françoise
ETILE-FAIVRE	Sylvie
GENDRY	Carol
HARDY	Catherine
JORAY	Sandrine
KANIA	Florence
LAIGNEL	Laurence
MISMACQ	Nicole
MONTES	Véronique
PELLASSY-TABOURIECH	Denise
THIAIS	Sylvie

## Article 2

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteure de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

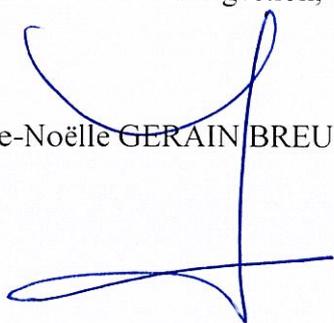
## Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité.

Fait le 10 juin 2024.

La directrice générale  
du Centre national de gestion,

Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' shape at the top, a vertical line extending downwards, and a horizontal line at the bottom that loops back to the left.